



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 novembre 2003
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4866e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation à New York,
le jeudi 20 novembre 2003, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 20 novembre 2003, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 4866e séance avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé, présenté conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Wolfgang Weisbrod-Weber, Administrateur chargé de la Division Europe et Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix. »

